



Edition du jeudi 17 novembre 2011
par Pierre LE BOEUF - Conseiller Municipal de Dunkerque

La (fausse) question avant la (seule) réponse (décidée) ...

Les points d'apport volontaire de verre nous sont promis de moins en moins «volontaire» et de plus en plus définitifs.

Il était question d'expérimentation et de concertation. Nous ne pouvons que douter de la méthode utilisée (une fois de plus), autant pour l'expérimentation que pour la concertation.

Le Phare Dunkerquois annonce (dans son édition du 16 novembre 2011) que l'expérience est jugée tellement «*encourageante*» que «*dès janvier 2012*» il sera demandé «*aux habitants des communes concernées de ne plus utiliser les poubelles bleue et marron pour déposer le verre*» en ajoutant que «*cette fois, il y a une véritable contrainte*».

Dans le même article la «demande» devient contrainte sans que les habitants aient été véritablement et convenablement interrogés.

Une curieuse conception de la démocratie

Une réunion aurait donc été organisée par la CUD, à l'hôtel de ville de Malo le 8 novembre dernier. Heureux de l'apprendre ... dix jours plus tard !

La meilleure façon de faire l'unanimité est de ne pas inviter à un débat les contradicteurs potentiels. Qu'ils soient élus ou simples usagers. Il ne pouvait donc pas y avoir les «*râleurs d'hier*» puisqu'on s'était gardé de les prévenir. C'est bien à un truquage et à une «concertation» escamotée qu'il est permis de penser.

La farce tranquille, en fouillant les poubelles...

Les organisateurs peuvent ainsi s'amuser et s'enorgueillir d'être soutenus par des «*habitants plus royalistes que le roi*».

Il n'est pas inutile de rappeler qu'un débat n'a d'intérêt et de valeur démocratique que s'il y a possibilité d'émettre un avis différent de l'opinion supposée majoritaire ou ... présentée comme telle.

En confirmant nos articles précédents, nous prétendons qu'il aura été facile de truquer cette «*expérience*» en laissant, par exemple, croire d'emblée qu'il était déjà interdit de déposer le verre dans la poubelle bleue et donc qu'il fallait le déposer dans les points d'apport volontaire. Volontaire comme le «**volontaire désigné d'office**».

Des avantages loin d'être partagés

Les commentateurs ne manquent pas d'humour lorsqu'ils approuvent la confusion générale.

Ce n'est pas l'usager qui fera des économies puisqu'il continuera, via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à payer pour son domicile un service qui ne lui sera plus rendu à domicile. Un comble de contradiction et d'injustice puisque, quel que soit son rejet de verre, il paiera sans que son effort individuel puisse être pris en considération. Cela ressemble de plus en plus à de la pénalisation.

Approuverait-on un système qui consisterait à faire payer globalement, par tous les automobilistes, les amendes contractées par la minorité des contrevenants au Code de la Route ?

Dans le cadre d'une politique dite de développement durable, il paraît contradictoire de faire participer aux frais de recyclage des déchets l'usager qui refuse, par le choix de ses achats, la surenchère des emballages. Et de lui faire payer le recyclage des publicités qu'il refuse dans sa boîte aux lettres.

Et, en fin de compte de pénaliser le citoyen responsable qui prétend maîtriser sa consommation.

De contradictions en contre sens...

De nombreuses absurdités assaillent la société moderne. Les déchets en sont probablement l'une des illustrations les plus déplorables.

Des solutions simples existent pour ralentir l'augmentation des déchets, pour éviter les gaspillages, pour stopper la propagation des poubelles dans l'espace public. Encore faut-il qu'il y ait une véritable volonté - politique - d'agir en amont.

La crise économique dont le monde entier s'inquiète révèle d'extraordinaires entêtements. Le premier consistant à emprunter pour dépenser et pour ... prêter. Prêter un argent emprunté.

La gestion des déchets n'échappe pas à cette logique illogique. Rien n'est fait pour agir à la source des problèmes.

Pour ce qui est du territoire dunkerquois, il est évident qu'on veut compenser le coût de la collecte des déchets en «demandant» aux contribuables et à tous les usagers de participer (sans compensation aucune) à un travail qui en principe est celui des éboueurs (il serait d'ailleurs intéressant de questionner les éboueurs à ce sujet). Qui peut nier dans ce contexte le risque de la confusion ?

Les responsables des collectivités de l'agglomération dunkerquoise (CUD, Mairies) se targuent volontiers d'exemplarité. Ce qui saute aux yeux est l'exemple du cafouillage. Se faire les champions du recyclage revient à inciter à la fabrication généralisée (et croissante) des produits recyclables. Et donc à augmenter le poids des déchets à traiter et donc à **augmenter le coût de gestion des déchets**.

Ce n'est pas exagérer que de dire que le grand perdant est avant tout le contribuable, vache à lait de toutes les expérimentations.

Face à tant d'absurdités, il est temps, pour tous les dunkerquois, de s'indigner et de râler !